

Votre Bulletin d'informations municipales

N° 515 - JUILLET 2017

RÉUNION PUBLIQUE POUR UNE PLACE D'ARTOIS TRANSFORMÉE

En mai 2016, la municipalité rencontrait les riverains de la place d'Artois concernant l'occupation illégale de la place. Les habitants avaient été sollicités pour s'exprimer et proposer des solutions pour empêcher l'installation récurrente des « Gens du voyage ».

Un an après, la municipalité conviait de nouveau les riverains, cette fois pour leur montrer le résultat de leur concertation. A travers les discussions avec les citoyens, la réunion publique, le questionnaire disponible dans le journal municipal Regard et sur le site de la ville, les services municipaux ont travaillé à l'élaboration d'un projet répondant à deux exigences : rendre la place aux familles et garder la place comme lieu des Feux de la Saint-Jean.

« Il faut rendre cet espace aux habitants du quartier »

C'est donc une place rendue aux enfants que les Grenaysiens ont pu découvrir, avec l'installation de jeux à ressort, un tourniquet, une tyrolienne... Des tables de pique-nique et des bancs permettront aux parents de lire à l'ombre des arbres et de partager un goûter, pendant que les plus grands pourront faire du sport grâce à un vélo à bras ou aux tables de ping-pong. Mais les adultes ne sont pas en reste



avec deux terrains de pétanque et des barbecues. Ce ne sont que quelques exemples des aménagements prévus, mais vous pouvez découvrir les plans de votre future place sur le site de la ville www.grenay.fr à la rubrique « actualités ».

Le maire Christian Champiré a invité les habitants à s'exprimer sur les modules prévus, soulignant que la proposition n'était pas figée. Des agents sur place ont donc pu recueillir les avis des participants, notamment sur l'installation possible d'un toboggan ou d'une balançoire.

Un projet financé dans le cadre de la Politique de la ville

Les travaux pourront commencer dès cet été pour ceux réalisés par les services techniques et le petit mobilier. Il faudra par contre attendre un peu pour les agrès plus importants qui seront installés par des sociétés indépendantes. Le maire invite les habitants à patienter. Un plan définitif et un calendrier prévisionnel des travaux seront envoyés aux riverains d'ici fin juin.

La soirée s'est achevée par le verre de l'amitié autour d'un barbecue préparé par les élu-e-s et les services.



INAUGURATION DU NOUVEAU COURT DE TENNIS AU PARC ARAGON

En présence d'élu-e-s du conseil municipal dont le maire Christian Champiré et Annie Fombelle, maire-adjointe déléguée à la vie sportive, le nouveau court de tennis situé à l'espace vert Louis-Aragon a été inauguré par les membres du club de notre commune dont Reine-Marie Merle, présidente de l'association sportive.

Ayant reçu de nombreux cadeaux par la ville pour elle et les adhérents, la responsable s'est félicitée de la mise à disposition de cette nouvelle structure sportive par la municipalité. Elle a déjà imaginé organiser lors de compétitions



sur le court extérieur des pique-niques et d'associer à des journées sportives le parcours d'interprétation permettant à pied ou à vélo de découvrir ou redécouvrir notre ville.

Dans son intervention, la présidente a rappelé sa volonté de « changer les mentalités (...) le tennis n'est pas un sport que pour les riches. Nous proposons des tarifs accessibles pour tous afin de démocratiser notre discipline. »

Pour sa part, le maire a souligné que le court extérieur est ouvert à tous et est gratuit. Le club est toutefois prioritaire. Il a rappelé qu'une fontaine à eau était disponible dans le parc Aragon et qu'un projet de toilettes sèches est envisagé.

Si vous souhaitez contacter l'association de tennis, vous pouvez vous rendre le samedi 1^{er} juillet dès 13h30 à la salle Delory pour ses portes-ouvertes. Vous pouvez aussi contacter la présidente au 06 74 53 74 07.

LÉGION D'HONNEUR POUR NORBERT GILMEZ, LE DÉFENSEUR DES MINEURS

Dans ce lieu symbolique qu'incarne la Maison syndicale de Lens, Norbert Gilmez, citoyen d'honneur de notre ville, a reçu la légion d'honneur pour ses dizaines d'années de combat en faveur de la réhabilitation des mineurs grévistes de 1948.

En présence de Christiane Taubira, ancienne ministre de la justice qui l'a soutenu dans cette lutte, Norbert a reçu les hommages de Raymond Frackowiak, responsable du syndicat des mineurs CGT de la Gohelle.

Lors de son intervention, la ministre a souligné : « Norbert est de ces hommes qui font corps avec la République. (...) Je rends hommage à son combat contre l'injustice (...) Issu d'un milieu modeste où on cultive la dignité et la générosité, il nous donne une immense leçon de courage et de sacrifice. (...) Ce n'est pas la



légion d'honneur qui honore Norbert, c'est Norbert qui honore la légion d'honneur ». Christiane Taubira a aussi rappelé: « il reste des injustices à corriger, à inscrire l'histoire de 1948 dans les manuels scolaires. » C'est le travail de la commission Gilmez présidée par Christian Champiré, maire de Grenay.

Ancien résistant, président

du Secours Populaire et commandeur de la Légion d'honneur, Julien Lauprêtre a remis les insignes au syndicaliste. Il est revenu sur le parcours de Norbert « une vie aux services des autres qui croit aux valeurs de la République ». Ironie de l'existence, « Norbert, c'est le "repris de justice" honoré de la Légion d'honneur. » a-til souligné.

Devant de nombreux amis parmi lesquels le maire de notre ville, Dominique Simonnot auteur de « Plus noir dans la nuit » qui aborde la grève des mineurs de 1948. des avocats qui l'ont soutenu, Norbert a souligné avec beaucoup de modestie : « cette médaille, c'est la médaille des 3000 mineurs sanctionnés, ceux morts de la silicose, celle de tous ceux qui ont aidé à faire connaître cette histoire. (...) Les mineurs ont été des victimes et non des terroristes. (...) Pour moi, cette médaille est très lourde à porter. Elle serait plus légère si l'ensemble mineurs était respecté dans leurs droits, s'il y avait une entière application de la loi d'amnistie. »

A plus de 90 ans, Norbert aurait-il encore des combats à mener ?....



SPÉCIAL AFFAIRES SCOLAIRES

Dans ces quelques pages, vous découvrirez, trouverez de nombreuses réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur le fonctionnement et les modalités d'inscriptions dans les structures périscolaires municipales.

Dans le domaine scolaire, de nombreux projets ont déjà vu le jour : sécurisation des abords de l'école Rostand, dotation en matériel informatique, projet jardin... d'autres sont imminents comme la création d'un bâtiment multi activités.

Vous l'aurez compris, l'Education, le bien-être de nos enfants sont des priorités que nous aurons toujours à cœur de respecter.

> La Maire-Adjointe aux affaires scolaires Christelle BUISSETTE

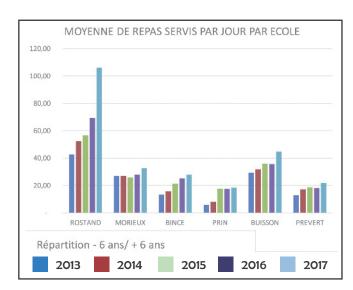
DÉDICO ADE 200M SUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES

L'ACTUALITÉ

L'an dernier, nous vous annoncions l'ouverture d'un 4ème lieu de restauration. Afin de palier à l'augmentation des effectifs des écoles Morieux et Rostand, décision avait été prise d'ouvrir la salle des fêtes pour y accueillir les élèves de l'école primaire. Cette année, confrontés à l'augmentation des effectifs de Buisson et Prévert, nous envisageons, dès la prochaine rentrée,

l'ouverture d'un 5ème lieu, dédié exclusivement aux enfants de la maternelle et ce, pour une durée de un an, puisque nous aurons une cantine ouverte, à la rentrée 2018, par la réalisation d'un nouveau bâtiment au sein de l'école Buisson.

Ce 5^{ème} restaurant scolaire sera installé dans l'espace Coolen. Les enfants n'auront qu'à traverser la route pour se restaurer dans ce lieu qui sera transformé pendant l'été.



PETIT RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les restaurants scolaires sont ouverts à <u>tous</u> <u>les élèves</u> inscrits dans les écoles de la ville. Ils fonctionnent les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge dans leur école à la fin des cours et y sont ramenés à la fin de la pause méridienne. Le mercredi, les élèves peuvent bénéficier de repas dans le cadre des mercredis récréatifs (voir cette rubrique).





L'ACTUALITÉ

Les accueils périscolaires (appellation officielle des garderies) proposent l'accueil des élèves avant et après la classe. Les enfants participent à des activités préparées par les équipes d'animation. Ainsi les enfants de la garderie, située à la Médiathèque Estaminet, ont créé des affiches qui seront apposées sur les grilles de l'école Rostand, en complément de celles réalisées par l'école. L'une des affiches a été retenue pour devenir le logo officiel du service scolaire.

PETIT RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les accueils périscolaires (garderies) fonctionnent le lundi, le mardi, le ieudi et le vendredi de 7h15 à 9h et de 16h30 à 18h30. Le mercredi de 7h15 à 10h et 12h à 12h30. Ils se situent :

- * à l'école Morieux dans le préfabriqué et accueille les élèves inscrits à la maternelle Morieux,
- * à la Médiathèque-Estaminet et accueille les élèves de l'école Rostand.
- * à l'espace Coolen pour les élèves des autres écoles.

ZOOM SUR LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS

L'ACTUALITÉ

Installés à l'espace Coolen, les mercredis récréatifs vont investir l'étage afin de laisser la place à la 5^{ème} cantine. Durant l'été, l'ensemble du bâtiment va donc être réaménagé pour être opérationnel dès septembre.

PETIT RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les "mercredis récréatifs" se déroulent chaque mercredi de classe et accueillent les enfants de 3 à 14 ans de 14h à 17h. Un service de restauration est prévu le midi pour les familles qui en ont besoin, les enfants doivent obligatoirement participer à l'animation l'après-midi.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

PRÉINSCRIPTIONS

Afin d'organiser au mieux la rentrée 2017 / 2018, les familles sont invitées à contacter le service scolaire avant le 30 juin 2017 pour préinscrire leurs enfants (restauration, accueil périscolaire, mercredis récréatifs). Il suffit de téléphoner ou envoyer un mail pour réserver en indiquant le nom, prénom, classe et école de l'enfant ainsi que le(s) service(s) concerné(s):

03 66 54 00 54 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou affaires.scolaires@grenay.fr.

INSCRIPTIONS

L'inscription définitive doit être faite avant le 31 août 2017 à 17h (attention fermeture du service du 7 au 20 août pour congés annuels).

Vous devez vous présenter à l'accueil de la Médiathèque-Estaminet (service

scolaire) afin de retirer le dossier d'inscription pour l'année 2017 / 2018. Le dossier dûment rempli doit être ensuite déposé avec les documents suivants :

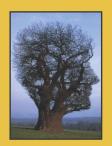
- carnet de vaccination à jour,
- assurance responsabilité civile,
- attestation CAF "Aide au temps libre",
- jugement de divorce ou de placement d'enfant, le cas échéant.

LES JARDINS EXTRAORDINAIRES

cipent au projet des jardins extraordinaires.

Lors des feux de la Saint Jean (cf encart spécifique), il vous sera proposé des dégustations de fruits et légumes de vos jardins.

Toutes les structures périscolaires et les écoles parti- Alors si vous avez quelques fruits et légumes à offrir, contactez-nous (03 66 54 00 54 Amandine), les enfants passeront chez vous, uniquement du 12 au 15 juin entre 17h et 18h. Vous pouvez aussi les déposer dans l'une des garderies ou à la Médiathèque Estaminet.



AVIS DE RECRUTEMENT

Vous avez le BAFA? Le CAP Petite-enfance? Vous aimez travailler avec les enfants et avez les compétences dans le domaine de l'animation ? Pour organiser le fonctionnement des différentes structures, la ville recherche, pour la rentrée, différents personnels sur des contrats à durée déterminée, des remplacements, des emplois d'avenir ou des CUI : animateurs polyvalents pour encadrer les enfants lors des temps périscolaires, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles pour intervenir dans les écoles maternelles.

Adressez en mairie, avant le 30 juin, votre candidature manuscrite, accompagnée d'un CV à M. Le Maire - candidatures services scolaires.





La prochaine rentrée s'annonce très laborieuse en terme de travaux à réaliser mais aussi dans l'attente de ceux qu'il faudra entreprendre si les changements annoncés par le nouveau gouvernement se confirment.

CÔTÉ TRAVAUX

L'ouverture de trois nouvelles classes, qui fait suite aux 4 de la dernière rentrée, va obliger les services techniques et le service scolaire à mettre les bouchées doubles cet été.

A l'école Rostand, la location d'une structure modulaire a dû être engagée pour accueillir la nouvelle classe. Elle sera installée près du préfabriqué actuel et nécessitera quelques travaux avant la pose du module.

A l'école Prévert, le hall sera transformé en salle de classe et, à la demande des enseignants, des aménagements vont être faits dans d'autres salles. On notera notamment, l'installation de la micro bibliothèque dans la salle servant aujourd'hui de stockage. Le matériel de l'école et de l'association de parents d'élèves sera alors transféré dans le bâtiment à proximité, ce qui nécessitera quelques aménagements.

A l'école Buisson, les travaux de la salle Leroy ont déjà été réalisés aux dernières vacances par les services techniques municipaux, notamment la pose d'un fauxplafond. La salle de classe sera opérationnelle à la rentrée. Quelques travaux préparatoires à l'arrivée du Bâtiment Multi Activités (BMA) devront être réalisés pendant l'été. Quelques arbres seront enlevés mais d'autres, plus nombreux, seront plantés dans le cadre de l'aménagement paysager.

L'installation de 13 nouveaux VPI (Vidéos Projecteurs Interactifs) et du nouveau mobilier scolaire mobiliseront aussi les équipes cet été mais, en fonction des urgences, ces installations pourront être étalées jusqu'aux vacances de noël.

ZOOM SUR LES COURS D'ÉCOLE

Les animateurs du service scolaire ont suivi une formation grâce à l'IRFO afin de mieux prendre en charge les enfants sur les temps périscolaires. Ils y ont notamment appris des techniques pour gérer des conflits entre enfants, calmer les plus actifs, mettre en valeur les plus timides. Grâce à des jeux tracés au sol, ils pourront leur faire pratiquer des activités sportives mais aussi leur apprendre à jouer en équipe, à réfléchir. La commune a souhaité en faire profiter l'ensemble des écoles. Sébastien, qui pilotera cette action avec Fanny, a d'ores et déjà pris contact avec les écoles pour les informer de cette opportunité. Tous sont convaincus de l'intérêt de ce projet. De nouveaux tracés prendront donc forme dans les cours cet été. Ils seront réalisés par les jeunes recrutés dans le cadre des jobs d'été.

CÔTÉ ANNONCE DU GOUVERNEMENT

Vous le savez, il serait question de pouvoir revenir à la semaine de 4 jours et, désormais, les classes de Cp et Ce1 seraient limitées à 12 élèves. Beaucoup d'incertitudes demeurent en l'absence de précisions et de textes réglementaires.

Aussi, la commune a décidé d'organiser une vaste consultation, à partir de la rentrée pour une décision au premier trimestre afin de recueillir l'avis des familles sur le retour ou non à la semaine de 4 jours. Pour l'organisation des classes, les services envisagent diverses solutions. Il n'est pas imaginable que les communes puissent sortir de terre de nouvelles classes en deux mois seulement. A Grenay, il en faudrait 13!

A GRENAY, PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

Il est utile de rappeler les efforts financiers réalisés par la commune. Outre les travaux décrits précédemment, la ville prend en charge la quasi-totalité des frais de scolarité:

- Hormis le sac et un agenda, les familles n'ont pas à acheter de fournitures. Les élèves inscrits au lycée peuvent, quant à eux, prétendre à la bourse communale.
- La location des copieurs et les photocopies sont prises en charge. Il en va de

même pour les abonnements internet et téléphone.

- La participation à la coopérative scolaire a été supprimée. La ville fournit l'eau, le lait, les mouchoirs, les fruits frais ou des compotes à chaque classe.
- La commune dote également chaque classe d'un budget pour les sorties. Elle leur permet également de participer, gratuitement, aux actions de la ville : micro bibliothèques, médiathèque, spectacles

culturels...

- Elle marque aussi, par quelques présents, les évènements tels que l'entrée en 6ème, Pâques, Noël, les kermesses.
- Elle participe aux projets des écoles. Cette année, les élèves de CM2 ont participé à une classe de mer au Portel. Réservation est déjà faite par l'école pour l'an prochain tant cette action a été appréciée. On chuchote, ici et là, que d'autres écoles seraient intéressées... à suivre.



BOURSE COMMUNALE

La commune accorde également la bourse communale aux élèves qui sont au lycée.

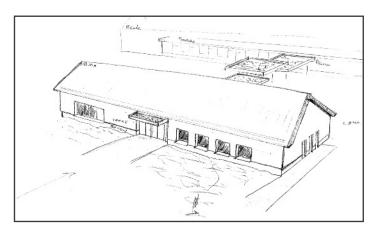
Cette bourse est accordée pour toute inscription dans les lycées généraux et professionnels (CAP-BEP-BAC et BAC-PRO) d'un montant de 35 euros sauf pour les établissements suivants, pour

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée 2017/2018 : le lundi 4 septembre

Vacances de Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre Vacances de Noël : du 23 décembre au 7 janvier Vacances d'hiver : du 24 février au 11 mars Vacances de Printemps : du 21 avril au 6 mai

Vacances d'été : le 7 juillet



BMA - L'INFO DU MOIS

Le 22 mai s'est déroulée la seconde réunion publique relative à la construction du Bâtiment Multi-Activités (BMA). Si le public était rare, les questions étaient toutefois nombreuses. Sébastien VANDAELEN, l'architecte, Christian CHAMPIRE, maire, ont détaillé le projet et rassuré les parents d'élèves notamment sur la priorité qui sera donnée à la sécurité pendant le déroulement des travaux.

En parallèle, une rencontre s'est déroulée avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Rappelons que la future construction et son aménagement paysagé seront construits à proximité de l'école Buisson et de l'église Saint Louis, reconnues au patrimoine mondial de l'UNESCO. Certaines règles doivent alors être respectées.

Les conseils avisés de l'ABF ont permis à l'architecte de retravailler le projet qui a été présenté à la ville ce jeudi 1^{er} juin. Le permis de construire peut d'ores et déjà être déposé. Les travaux devraient se dérouler en deux phases.

1ère phase : le bâtiment périscolaire

Les travaux devraient démarrer courant septembre 2017 et s'achever en septembre 2018.

En ce qui concerne la conception du bâtiment qui se veut « écologique », une ossature bois recouverte de paille puis d'argile, un toit en chaume permettront une isolation optimale du bâtiment.

Il accueillera une salle de restauration prévue pour 140 couverts, deux salles d'activités, des sanitaires communs à l'école et

lesquels la commune leur verse directement une subvention :

- le lycée général Henri DARRAS Liévin
- le lycée prof Henri DARRAS Liévin
- le lycée général Leo LAGRANGE Bully-les-Mines
- les lycées d'Artois de Nœux-les-Mines

Les demandes sont à faire avant le 30 septembre 2017 auprès du service Affaires Scolaires.

BON À SAVOIR

Périodes d'inscriptions aux accueils de loisirs Toussaint : du 18 septembre au 6 octobre

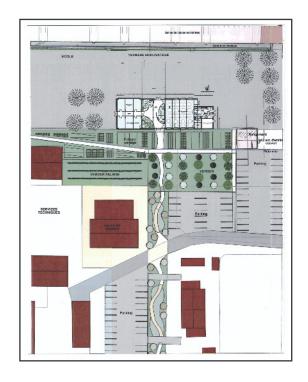
Hiver : du 22 janvier au 9 février Printemps : du 19 mars au 6 avril Eté : du 23 avril au 15 juin

des locaux techniques (cuisine, chaufferie...). Les anciens sanitaires seront transformés en salles de stockage et feront l'objet d'un « relooking » pour s'intégrer au projet paysagé.

2ème phase : l'ensemble paysagé et la mise en conformité de l'école

L'ensemble paysagé devrait se construire au cours de l'année scolaire 2018-2019 en partenariat avec les écoles et dans le cadre du projet des jardins extraordinaires. Un verger serait créé ainsi que des parcelles cultivables. De nouveaux parkings seront aménagés ainsi qu'un chemin sécurisé et verdoyant permettant aux enfants de l'école Prévert de se rendre au restaurant scolaire.

Une serre devrait voir le jour le long du bâtiment scolaire et permettrait aux élèves d'aller d'une salle à l'autre (et non plus en passant par l'intérieur tel qu'actuellement). Cette serre réglera également les problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des panneaux photovoltaïques compléteraient la structure. Un préau plus adapté que celui existant, permettra aux élèves de s'abriter. Sa toiture pourrait être végétalisée si cette idée est retenue par l'ABF. La cours devrait également subir quelques travaux d'aménagement. L'ancien préau deviendrait un mur d'expression.





CHANTED DE LES CRITÈRES DE RECRUTEMENT DES JEUNES PARTICIPANT-E-S

Le comité de pilotage pour le recrutement des jeunes pour l'action « Un Chantier pas comme les autres » s'est réuni dernièrement. L'occasion pour votre journal de repréciser les critères de recrutement : être âgé-e de 17 à 25 ans, parité filles/garçons, parité scolarisé-e/demandeur d'emploi, parité sur le lieu de résidence (quartiers prioritaires cités 5 et 11 / cité 40 et centre). Le comité prend en compte également la persévérance dans le nombre de demandes. Il est précisé aussi que les jeunes ne peuvent participer qu'une seule fois à cette action.

66 jeunes de la ville ont postulé pour 24 places. Cette année,



le choix s'est porté sur : Ophélie Combez, Marion Beauger, Audrey Delille, Mélodie Beaurain, Emilie Delattre, Coralie Delattre, Morganne Mannecher, Anaïs Potez, Margaux De Laere, Océane Dhédin, Alicia Delenclos et Emilie Logez pour les filles et Adrien Flamand, Benjamin Barnet, Jimmy Cossart, Quentin Gillot, Christophe Savary, Dylan Marotine, Arnaud Watrelot, Alexandre Déalet, Tony Delille, Kylyan Lenclu, Jordan Marciniak et Bruno Distinguin pour les garçons. L'encadrement technique sera assuré par Dominique Vermel.

Parmi les 24 élus, si l'un ou l'une était amené-e à se désister, une liste d'attente est mise en place en respectant les mêmes critères de sélection. Nous invitons les malchanceux de cette année à postuler en 2018.

Cette action est financée par la municipalité et par l'Etat dans le cadre de la Politique de la ville.

FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC L'APEI

Organisées le mercredi 21 juin de 10h à 22h avec le soutien de notre commune, de nombreuses animations dans le cadre de la Fête de la musique seront proposées par l'espace culturel de l'APEI de Lens. Elles auront lieu dans le parc du SAJ, rue Voltaire à Bully-les-Mines.

Mise en place pour la 1^{ère} fois, ouverte à tous et gratuite, la manifestation présentera de nombreuses formations abordant des styles très différents : les Zycos de l'APEI de Lens et environs, du rap, la chorale de la Mascotte, de la danse disco, l'harmonie de Cuinchy, de la danse orientale...

Une vingtaine de groupes interviendra sur les trois scènes de l'espace culturel lors de cette journée. Vous pourrez découvrir également le village associatif et vous restaurez sur place. Pour en savoir plus, vous pouvez vous connecter sur le site de l'APEI de Lens ou appeler au 03 21 72 75 80.



FLEURS ET CADEAUX POUR NOS MAMANS



A l'occasion de la fête des mères, la ville a rendu hommage aux parents ayant répondu à son invitation et dont l'enfant est né entre mai 2016 et mai 2017.

Accueillis à l'espace culturel Ronny-Coutteure, ils ont pu apprécier la belle voix de Marie-Laurence Delille, une artiste de notre région qui a interprété des chansons sur le thème du jour. Le maire Christian Champiré a remercié les parents présents. Aux côtés de plusieurs élu-e-s dont la maire-adjointe Muriel Kramarczyk, il a offert à chacun d'eux un bouquet et un bon d'achat de 25 euros à faire valoir dans l'un des commerces de notre ville.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié grâce au buffet préparé par l'association « *Mieux vivre à Grenay* ».

NOTRE MÉDIATHÈQUE-ESTAMINET...

UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL À DÉCOUVRIR

En partenariat avec le musée d'ethnologie de Béthune et le Pays d'art et d'histoire, la municipalité présente l'exposition « Patrimoine archéologique grenaysien ».

Prêtés par le musée béthunois, les nombreux objets d'époque présentés pour la 1ère fois ont été découverts en 1913 dans notre commune lors de travaux ayant permis la découverte d'un cimetière mérovingien. Visible depuis plusieurs semaines et pendant encore de nombreux mois, l'exposition est constituée de céramiques, d'armes et de bijoux tels que des fibules témoignant de la richesse de la civilisation mérovingienne.

Le vernissage aura lieu le samedi 17 juin à 11h. Le verre de l'amitié sera offert par la ville suivi d'un atelier à 14h30 et d'une conférence à 16h30.

Rés. et rens. au 03 66 54 00 54.



VERNISSAGE DE L'EXPO BABY JOY



Le Baby Joy est le contraire du Baby blues. C'est un concept inventé pour exprimer poétiquement une tendance naturelle des parents à raconter dans tous les détails la naissance de leur enfant : la conception, la grossesse jusqu'à l'épreuve initiatique de l'accouchement.

Pendant un an, l'auteur Dominique Sampiéro a rencontré des Grenaysiens et Grenaysiennes à travers un ensemble d'ateliers de paroles, d'écriture et de photographie avec des couples, des familles et leurs enfants. Les participants ont pu découvrir le résultat de ces échanges à travers une exposition mêlant textes et photographies, mise en œuvre pour la première fois à la Médiathèque-Estaminet et réalisée en partenariat avec le CCAS et la PMI.

L'auteur était sur place pour le vernissage et a ainsi pu échanger sur son travail avec les personnes présentes et les familles venues voir le rendu de leur entretien.

La soirée s'est conclue sur une invitation du maire Christian Champiré a partager le verre de l'amitié.

Regard: bulletin municipal de la ville de Grenay - directeur de publication: Christian Champiré, maire - photos, textes et mise en page: service communication de la mairie - impression: imprimerie l'Artésienne, Liévin (62) - 3500 ex - publication gratuite.

VOTRE AGENDA



MARCHÉ AUX PUCES - organisé par « *les Boules d'or* » le samedi 15 juillet de 7h à 18h bd de la fosse 11 et de Tahiti - 5€ les 5 mètres - inscriptions au siège bd de la fosse 11 chaque jour de 15h à 20h jusqu'au 30 juin - rens. au 03 21 29 30 51.

BUFFET FROID - organisé par « Les Boules d'or » le samedi 24 juin dès 19h à la salle Carin - gratuit (enfant de moins de 8 ans), 10€ (de 8 à 12 ans), 15€ (dès 12 ans et adultes et adhèrent du club), 20€ (non adhèrent) boissons non comprises - places limitées - réservation jusqu'au 20 juin au 03 21 29 30 51.

VOS INFOS DIVERSES

ACCUEILS DE LOISIRS - ils auront lieu du 10 juillet au 4 août du lundi au vendredi de 9h à 17h avec restauration le midi - inscriptions jusqu'au 17 juin à la Médiathèque-Estaminet du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h ainsi que le samedi de 10h à 12h - les enfants de 2 à 6 ans seront reçus à l'école Prévert, ceux de 6 à 14 ans à l'école Buisson - au programme : piscine, accrobranche, Nausicaa, Bagatelle... rens. au 03 66 54 00 54.

APÉRO PARTAGE - lors des « Feux de la st Jean », la ville organise un moment convivial le samedi 17 juin à 18h sur la place d'Artois dans le cadre des « Jardins extraordinaires ». A cette occasion, elle propose aux habitants de venir manger les productions des jardins. Elle vous invite aussi à venir avec quelques uns de vos légumes crus ou cuits afin de les partager avec nous. Rens. au 03 66 54 00 54.

CCAS - les prochaines permanences décentralisées du CCAS auront lieu le lundi 26 juin à la salle Victoria-Dehon derrière les « Boules d'or » ; à l'espace Coolen, le vendredi 23 juin ; au Béguinage, le mercredi 21 juin. Vous y serez accueillis de 14h15 à 15h45.

MAISONS FLEURIES - l'inscription au concours se fait en mairie jusqu'au vendredi 30 juin du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Les inscriptions peuvent se faire au 03 21 72 66 88. Les photos seront prises en juillet. Vous pouvez transmettre vos photos en mairie (6 photos maximum au format 15 x 10 cm).

bouclage du prochain Regard le vendredi 16 juin

